

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Tables de l'année 2017

Au sommaire :

Table des articles, notes, conclusions et avis classés par noms d'auteurs

I à V

Table alphabétique des matières

VI à XXIV

Table chronologique de la jurisprudence

XXV à XXVIII

DOCTRINE

à propos des ordonnances *Macron*

Dirk Baugard : Le développement de la précarité subordonné à la négociation collective : CDD, contrats de mission et « contrats de chantier ».

Matthieu Jantet-Hidalgo : Motivation de la lettre de licenciement : quand le nouveau monde emprunte à l'ancien.

DOCUMENT

Avis du Conseil d'État sur les projets d'ordonnances *Macron* : extrait du registre des délibérations - séances de l'Assemblée générale du jeudi 14 septembre et du jeudi 21 septembre 2017.

JURISPRUDENCE

Voir notamment

La fin de la promesse d'embauche valant contrat de travail : retour précipité à l'orthodoxie civiliste

Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 septembre 2017 – Note Laurence Malegat (p. 30)

Négociation d'un accord de révision : avec ou sans les signataires initiaux
Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 septembre 2017 – Note Nicolas Capron et Carole Dahan (p. 34)

Projet de réduction des effectifs et démission provoquée : les manœuvres patronales dévoilées

Cour d'appel de Metz (Ch. Soc., 2^e Section) 10 janvier 2017 – Note Laure Daviau (p. 36)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Procédure prud'homale (1^{ère} partie) par Daniel Boulmier.



Doctrine

Le développement de la précarité subordonné à la négociation collective : CDD, contrats de mission et « contrats de chantier » par **Dirk Baugard**, Professeur à l'Université Paris 8-VincennesSaint-Denis (COMUE Paris-Lumières) 1

Motivation de la lettre de licenciement : quand le nouveau monde emprunte à l'ancien par **Matthieu Jantet-Hidalgo**, Avocat au Barreau de Paris 17

Document

Avis du Conseil d'État relatif aux projets d'ordonnances Macron 21

Jurisprudence

CONTRAT DE TRAVAIL – Conclusion – Avant contrat – Promesses d'embauche indiquant l'emploi, la rémunération et la date d'entrée en fonction (notions et régimes) – 1/ Offre de contrat de travail – Engagement exprimant la volonté d'être lié en cas d'acceptation – Rétractation faisant obstacle à la conclusion du contrat (oui) – 2/ Promesse unilatérale de contrat de travail – Contrat par lequel le promettant accorde au bénéficiaire le droit d'opter pour la conclusion d'un contrat et pour la formation duquel ne manque que le consentement du bénéficiaire – Révocation faisant obstacle à la conclusion du contrat (non).
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 21 septembre 2017 (p. n° 16-20.103 FSPBRI) 30
 Note **Laurence Malegat**, Défenseur syndicale 30

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Accord de révision – Engagement des négociations – Appel des syndicats – Législation applicable antérieurement au 8 août 2016 – Syndicat signataire ayant perdu sa représentativité pour la durée du cycle électoral en cours – Absence de convocation du syndicat – Validité de l'accord (oui).
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 21 septembre 2017 (p. n° 15-25.531 Publié) 34
 Note **Nicolas Capron** et **Carole Dahan**, avocats au Barreau de Rouen 35

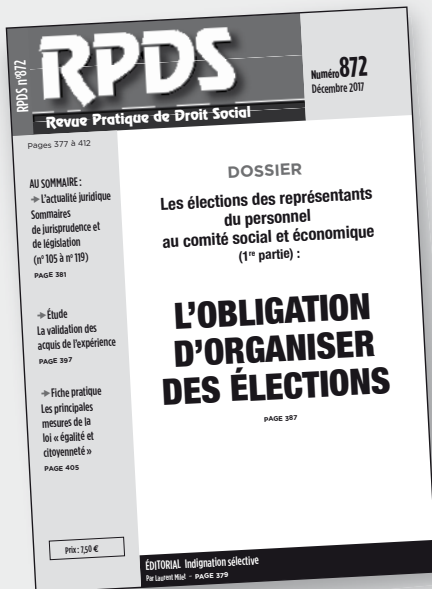
DÉMISSION – Démission provoquée – Dol et contrainte morale de l'employeur – Caractère équivoque (oui) – Licenciement irrégulier.
 LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Contournement – Projet global de réduction des effectifs coordonné et organisé – Absence de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) – Licenciement nul (oui).
COUR D'APPEL DE METZ (Ch. Soc., 2^e Section) 10 Janvier 2017 (n° RG 15/03.546) 36
 Note **Laure Daviau**, Avocate au Barreau de Marseille 40

HARCÈLEMENTS – Harcèlement sexuel – Caractérisation – Comportement « tactile spécifique » de l'employeur – Salariée licenciée pour inaptitude – Licenciement résultant du harcèlement – Nullité du licenciement.
COUR D'APPEL DE COLMAR 12 septembre 2017 42
 Note **Pierrot Thomann**, Conseiller Prud'hommes et défenseur syndical 44

LICENCIEMENT – Licenciement nul – Réintégration – Effectivité – 1^{ère} espèce : Harcèlement moral – Existence d'un délai de prescription (non) – Demande tardive pouvant constituer un abus de droit (non) – 2^{ème} espèce : Dénonciation de faits de corruption (faits antérieurs à la loi sur la protection des lanceurs d'alerte) – Impossibilité de réintégration du fait du refus de l'employeur (non).
 Première espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 5 juillet 2017 (p. n° 16-14.216)** 47
 Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 21 juin 2017 (p. n° 15-21.897)** 49
 Note **Emmanuel Pardo**, Avocat au Barreau de Nice 49

Chroniques jurisprudentielles

Procédure prud'homale (première partie) par Daniel Boulmier , Maîtres de conférences, Institut Régional du Travail, Université de Lorraine	53
PREUVES AVANT TOUT PROCÈS – Discrimination – Action syndicale en substitution – Référé prud'homal – 145 CPC – Communication de pièces – Recevabilité.	
COUR D'APPEL DE VERSAILLES (Ch. 6) 12 septembre 2017 (RG n° 16/04.501)	53
Note	55
RÉFÉRÉ Provision au titre du solde des salaires – Obligation non sérieusement contestable – Notion d'urgence : non.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 5 juillet 2017 (p. n° 16-12.499)	57
Note	58



RPDS 872 – DÉCEMBRE 2017

AU SOMMAIRE :

Dossier

Les élections des représentants du personnel au comité social et économique (1^{ère} partie) :

L'obligation d'organiser des élections

Étude

La validation des acquis de l'expérience

Fiche pratique

Les principales mesures de la loi « égalité et citoyenneté »

L'actualité juridique :

Sommaires de jurisprudence commentés

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.nvo.fr
Prix du numéro : 7,50 euros (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 euros par mois ou 108 euros par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - Case 432 - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**

Étranger : **137 euros**

Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution, la jurisprudence à :

Droit Ouvrier : 263, rue de Paris, Case 5-3 - 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11

Arnaud MAZIERES, rédacteur en chef : arnaud.mazieres@gmail.com